

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 mai 2019

Convocation du 26/04/2019

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 16/05/2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Christophe GIGNON, Loïc LAFOURCADE, Armelle PONCET, Roger FRESNEAU, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND (excusée).

Bon pour pouvoir :

DCM 2019-27

IntraMuros

Monsieur Paul Tréhard, Associé - IntraMuros présente au conseil municipal de La Breille-Les-Pins l'application IntraMuros.

Cette application est ouverte aux cinq départements des Pays de la Loire avant d'être disponible dans toute la France. Elle permet aux citoyens de sélectionner leur ville dans l'application et accéder aux différentes fonctionnalités sur leur smartphone :

- les services mairie (annuaire, signalements, alertes...)
- les publications (événements, actualités, points d'intérêt, anecdotes).

IntraMuros a développé une seule application pour toutes les communes de moins de 20 000 habitants pour que les citoyens suivent les informations de leur commune mais aussi celle des alentours.

Chaque commune dispose d'une interface sécurisée.

IntraMuros propose un tarif de 20 € HT/mois avec un contrat établi sur 3 ans pour les communes entre 500 et 1 000 habitants.

Après sa présentation, il aide les conseillers possédant un smartphone à se connecter sur l'application IntraMuros et quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 10 voix pour, 1 blanc

DECIDE d'adhérer à l'application IntraMuros au prix de 20 € HT/mois. Un contrat sera établi pour trois ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires au nom de la commune pour la décision retenue ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 15/05/2019

Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 16/05/2019
Et de la publication 16/05/2019

